

Letres Patentes ~

Souveraineté de la Monnoye 24.^e de
des Deniers d'or a l'escu.

Du 12. auy 1350.

Phillipes par la grace de Dieu
Roy de France aux generaux maîtres
des Monnoyes salut. Nous vous
mandons que par toutes nos
monnoyes vous faires faire monnoie
24.^e de plus convenable pour le Roy
que vous verres que mieux et evant
a faire au profit de nous et de
notre peuple et faisant doubler
parisis qui auront cours pour deux
deniers parisis la piece et faire
donner en chascune de nos monnoies
de chascun marc d'argent en billon
a 57 18 grains de loy et au dessous
cens sols tournois et de chascun
marc d'argent au dessous de 57 18 grains
de loy argent le roy 4. 15. tournois
D. P. M. C. D. M. fol. 85.

Il fauttes faire Deniers d'or a l'escu
De 54. au marc De Paris et De 21 Carroz
De loy qui auront cours pour 15. Paris is
la piece, et faittes donner et toute
marc d'or fin 53. Louvois en payant
chaunz def. Deniers d'or a l'escu
pour 15. Paris is, Icee faire foyez
Curieux et Diligens. Donne au
montel les Douts f. maxance le 12.
jour d'auril l'ay De grace 350 sous
nostre grand seel ainsi signé Par
le Royez soy Conseil pp. Blanchet.